

# COPIIL Natura 2000

**ZPS « boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny »**

Les évaluations des incidences (EIN 2000)



## **I. Les Évaluations des incidences Natura 2000 (EIN)**

- Qu'est ce qu'une EIN 2000?
- L'EIN dans son contenu : un imprimé type d'évaluation simplifiée
- Dois-je fournir une EIN 2000?
- Les missions des collectivités en tant que service instructeur
- Les EIN 2000 en chiffres

## **II. Evolution de la réglementation et conséquences à l'échelon communal**

- L'évolution de la réglementation au niveau des manifestations sportives
- Synthèse des nouvelles compétences communales



# I. Les Évaluations des Incidences Natura 2000 (EIN)



### Qu'est-ce qu'une EIN ?

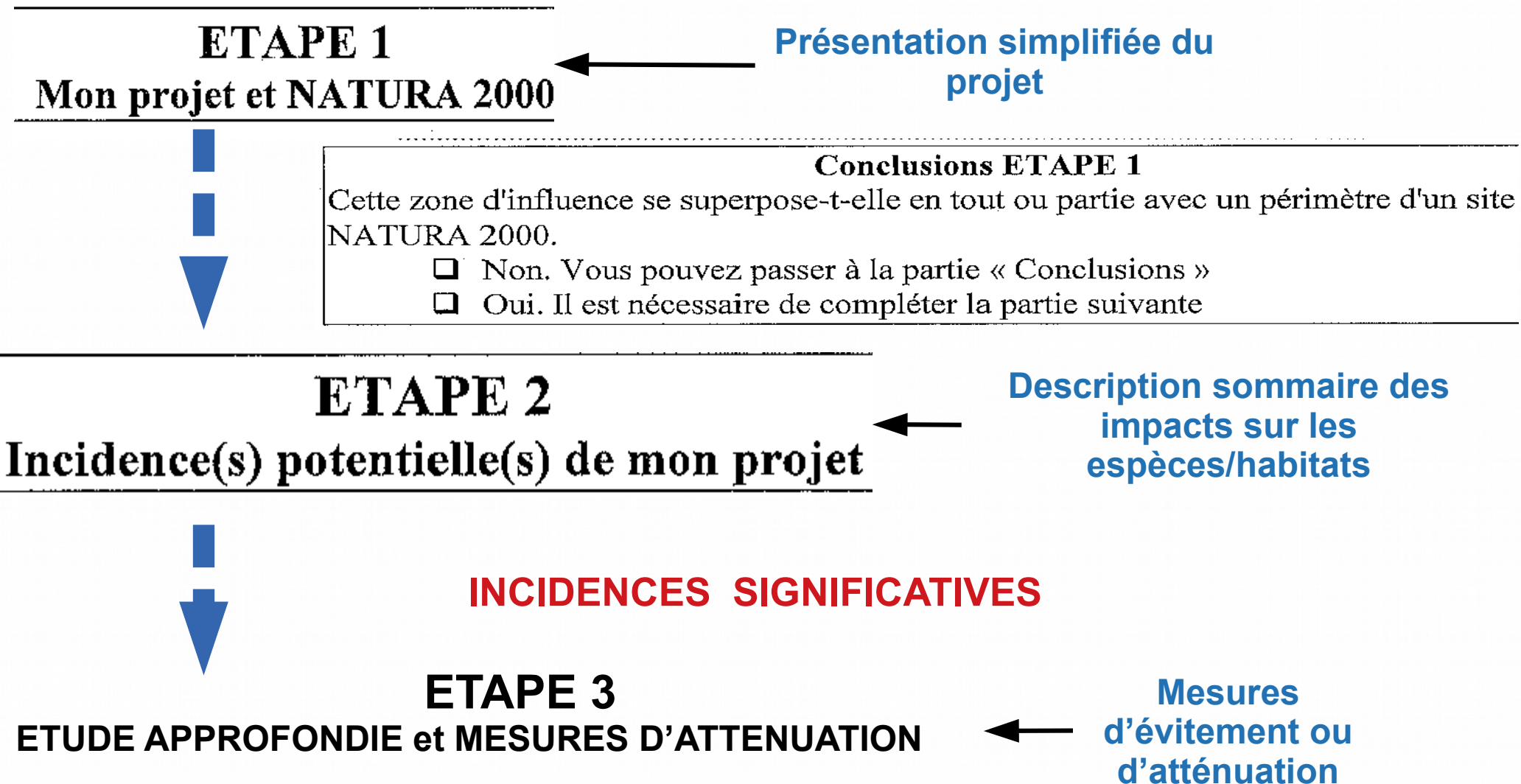
- Il s'agit d'une **étude ciblée sur les incidences potentielles** des projets, programmes, et manifestations sur les espèces d'intérêt communautaire.

Référence : code de l'environnement : art L 414-4

#### Objectifs

- **Éviter** et à défaut **réduire** les impacts évalués
- **Pièce obligatoire** pour tous plans, programmes, et manifestations, soumis au régime d'autorisation et de déclaration **en site N2000**
- Le non respect de la décision (défavorable, avec prescription) est **une infraction** prévue par l'article L.415-7 du code de l'environnement (six mois d'emprisonnement et 30 000 € d'amende)

L'EIN dans son contenu : un imprimé type d'évaluation simplifiée



## Dois-je fournir une EIN ?

- Le système de **listes** (nationale/locales 1 et 2)

20° Le stockage ou dépôt de déchets inertes soumis à autorisation en application des articles L. 541-30-1 et R. 541-65, lorsqu'il est localisé en site Natura 2000 ;  
Le préfet délivre cette autorisation après une procédure qui prévoit notamment l'information du public. L'évaluation des incidences est donc jointe aux éléments présentés à la consultation du public.

21° L'occupation d'une dépendance du domaine public d'une personne publique soumise à autorisation au titre de l'article L. 2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques lorsque la dépendance occupée est localisée, en tout ou partie, en site Natura 2000 ;  
Les autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public sont généralement délivrées par le préfet mais des dispositions particulières peuvent prévoir que d'autres autorités les délivrent. De même, les procédures de délivrance peuvent différer (avis, consultation, enquête publique, accord d'autres autorités, etc...).

22° Les manifestations sportives soumises à autorisation ou déclaration au titre des articles L. 331-2 et R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport, pour les épreuves et compétitions sur la voie publique, dès lors qu'elles donnent lieu à délivrance d'un titre international ou national ou que leur budget d'organisation dépasse 100 000 € ;  
Pour être soumise à une évaluation des incidences, la manifestation sportive doit se dérouler en tout ou partie sur la voie publique et réunir au moins une des trois conditions (budget de 100 000 €, titre national ou international) mentionnées. La demande d'autorisation est adressée au ministre de l'intérieur lorsque la manifestation concerne plus de 20 départements. Les autres demandes d'autorisation et les déclarations sont adressées au préfet.

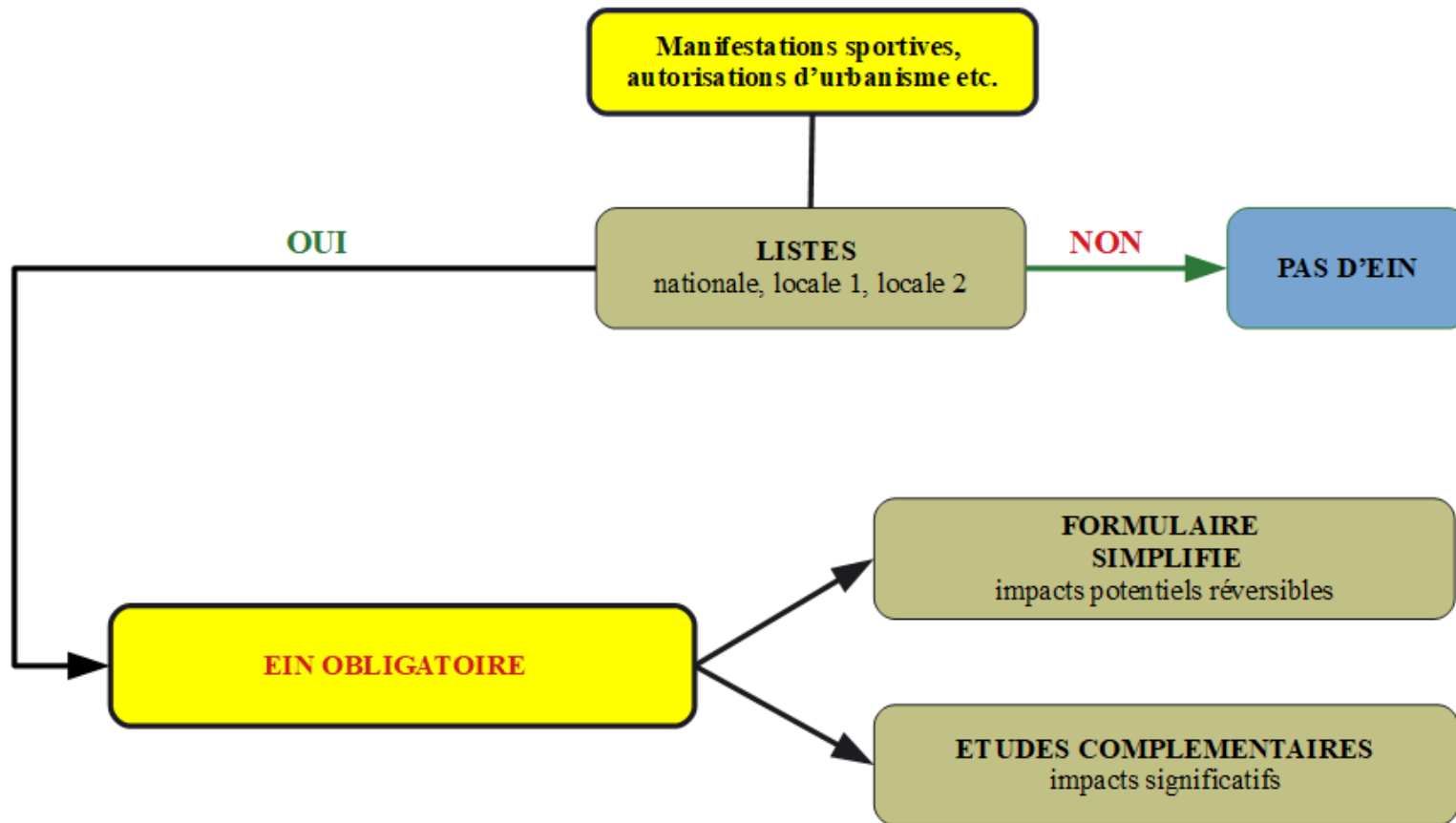
### Extrait de la liste Nationale

Indique le type d'activité soumis à EIN

Description des conditions, seuils, etc.

**Mise à jour de la liste nationale en perspective**

Dois-je fournir une EIN ?



## Les missions des collectivités dans le cadre de l'instruction des programmes, projets, manifestations soumis à EIN

- S'assurer que le formulaire préliminaire de l'**EIN a été fourni par le pétitionnaire** (pièce obligatoire) à la réception du dossier de déclaration, d'autorisation, soumis à autorisation municipale.
- **Transmettre l'EIN à la DDT** pour avis avant la décision municipale.

### Points de vigilance à la réception des dossiers:

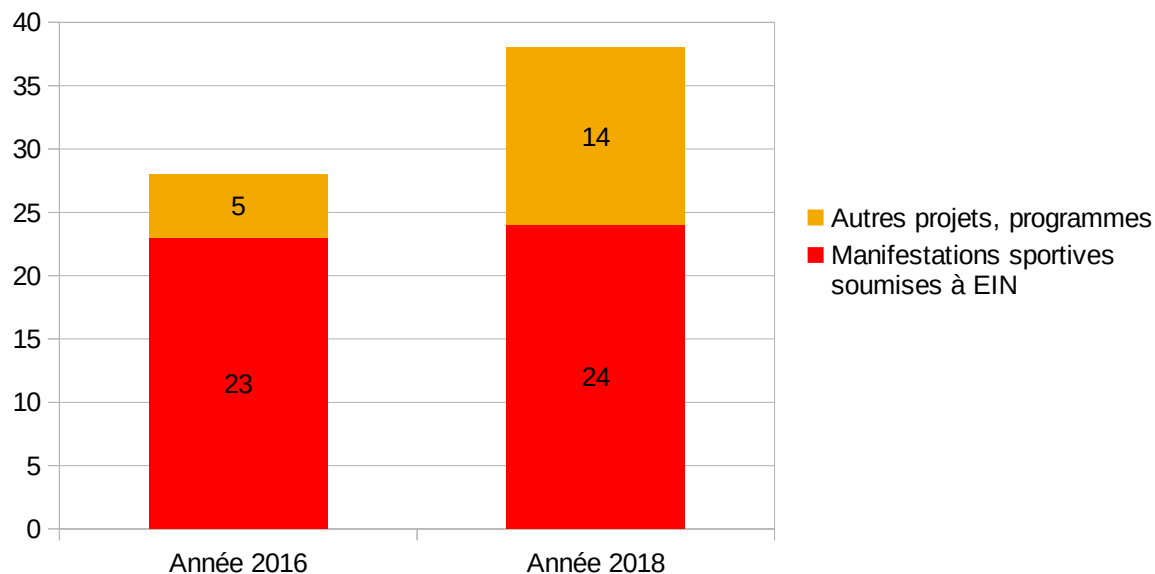


- L'EIN doit être remplie **par le pétitionnaire**
- Dossier sans EIN = dossier **incomplet**
- Ne pas accepter d'EIN **incomplète** : cartographie du parcours non lisible, absence d'autorisation du propriétaire foncier, etc...



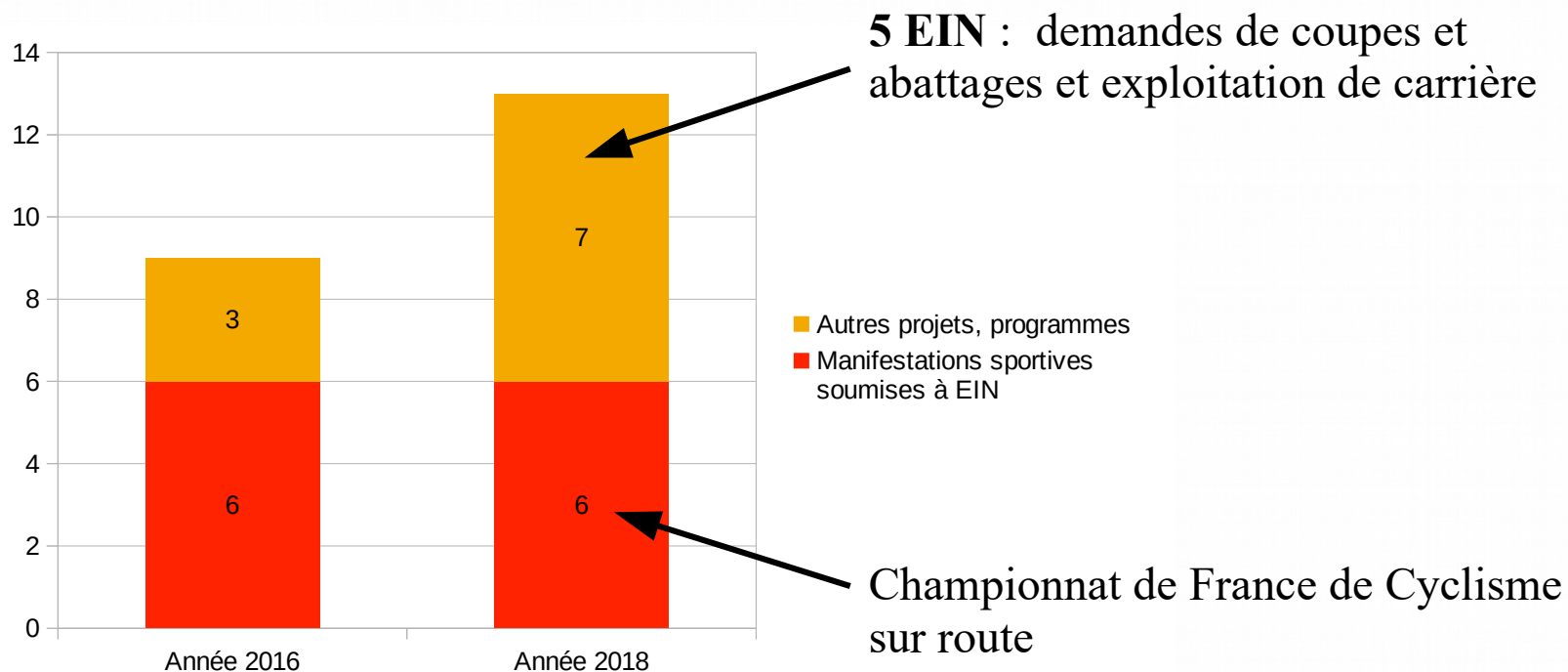
Les projets en site N2000 soumis à EIN2000 dans les Yvelines

Evolution du nombre d'EIN 2000 dans les Yvelines



- Le nombre d'EIN 2000 a **augmenté** entre 2016 et 2018 : **+10**
- L'augmentation concerne les **programmes** et les **projets**
- La part des manifestations sportives est **dominante**

Les EIN dans la ZPS de Moisson



- Le nombre d'EIN 2000 a augmenté entre 2016 et 2018 : **+4**
- Les projets et programmes occupent **le premier poste** avec : 5/7 concerne des coupes de bois, et exploitations de carrières
- La part des manifestations sportives demeure **significative**

## II. Evolution du code du sport et conséquences à l'échelon communal (Décret 2017)



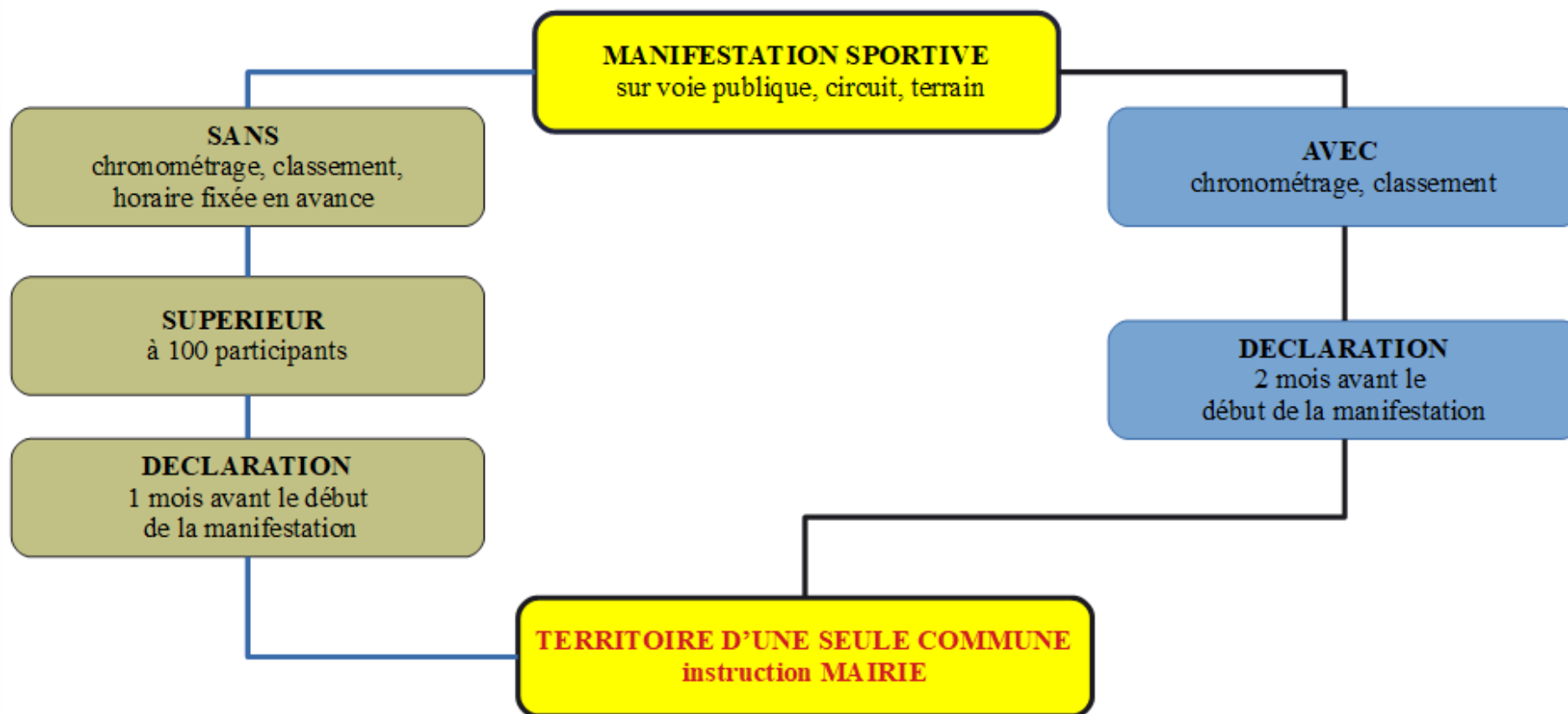
### Modification du régime des manifestations sportives au titre du code du sport

- Avant le décret : la majorité des manifestations étaient soumises au régime d'**autorisation** : la sous-préfecture de Mantes la Jolie était le guichet instructeur (plate forme départementale)

#### Décret en vigueur au 9 août 2017 :

- substitution du régime d'autorisation par celui de **déclaration**
- les manifestations sportives dont le nombre de participants est supérieur à 100 sont soumises au régime de **déclaration**
- si le parcours passe dans le territoire d'une seule commune : **la Mairie est le guichet instructeur**

2 cas ou les manifestations sportives sont instruites par les collectivités



## Rappel des documents fournis aux collectivités

**Mars 2018** : distribution de plaquettes d'informations par la sous-préfecture

- 4 fiches annexées à la note d'information...
- Arrêté du 24 novembre 2017 - avec VTM....
- Arrêté du 24 novembre 2017 - sans VTM....
- Circulaire interministérielle.pdf
- Modèle de notice.pdf
- NOTE signée du 29-03-18.pdf

**Les fiches réflexes** : résumant les principaux changements depuis l'entrée en vigueur du Décret



## Dispositif d'accompagnement actuel

- Où trouver les informations ?

Site internet de l'État dans les Yvelines (IDE) :

<http://www.yvelines.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Natura-2000/Evaluation-des-incidences>

Formulaires d'évaluations des incidences :

> Formulaire d'évaluation préliminaire des incidences Natura 2000 - format : PDF   - 0,50 Mb

> Canevas dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 - format : PDF   - 0,50 Mb

- Qui contacter ?

**DDT des Yvelines** : Laurent CARDIN (Chargé d'études N2000 et biodiversité)

[laurent.cardin@yvelines.gouv.fr](mailto:laurent.cardin@yvelines.gouv.fr)

0130843079

**Animatrice N2000** : Sophie COSTE-DURIEUX (Animatrice N2000)

[scostedurieux@aev-iledefrance.fr](mailto:scostedurieux@aev-iledefrance.fr)

0183653887

# MERCI POUR VOTRE ATTENTION

